

Attention Arnaque !

FORMULAIRE D'ACHAT D' ACTIONS

Code produit : FR0013451333



BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Partie réservée à la banque : **FLATEX=DEGIRO**N° de compte : **CB-2684-2022**Code produit : **FR0013451333**N° de réservation : **265584**

SOUSCRIPTEUR

Tous les champs sont obligatoires. A défaut, votre bulletin de souscription ne pourra être accepté. Merci d'écrire de façon lisible

Nom : _____
Nom de jeune fille : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Date de naissance : _____ Nationalité : _____
Téléphone : _____
Email : _____
Situation familiale : Célibataire (dont veuf(ve) ou divorcé(e)) Marié(e) Union libre (dont PACS)
Document présenté : Carte Nationale d'Identité Passeport Carte de séjour ou de résident(e)

Je soussigné _____, déclare vouloir acquérir 65 actions de la société FDJ au prix de 30,00 € L'action, soit un montant total d'achat de 1 950,00 €.

(FLATEX=DEGIRO vous assure une garantie plancher de 30,00 €)

Ma demande d'achat sera prise en compte dès l'encaissement de mon règlement que je peux effectuer soit par :

- Virement bancaire, à l'ordre de : FLATEXDEGIRO (voir détails avec votre conseiller)
 Carte bancaire (voir détails avec votre conseiller)

Cette formule permet de bénéficier d'une exonération totale d'impôt sur le revenu, tant sur les dividendes perçus que sur les plus-values de cessions réalisées, dès lors que vous êtes prêt à conserver vos actions pendant une durée minimale de 90 jours.

Je souhaite bénéficier des 5 actions offertes lors de l'achat des 65 actions dont j'ai demandé l'option d'achat. Mon portefeuille d'action sera alors établi sur une base de 70 actions FDJ acquises via FLATEX=DEGIRO

Frais d'entrée : Gratuit

Frais de Gestion : Gratuit

Frais de Sortie : Gratuit

Fait à _____, Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »

Pour la Banque
Martin Korbmacher
Directeur des opérations

Le présent ordre est expressément soumis aux conditions suivantes :

I. Il sera exécuté au prix qui sera déterminé à l'issue de l'Offre à Prix Ouvert, en fonction du prix de l'action qui sera ainsi fixé, et qui fera l'objet d'une diffusion par voie de presse et par un avis d'Euronext Paris, vous achèterez un nombre d'actions tel que l'investissement réalisé ne dépasse en aucun cas le montant maximum indiqué au recto.

II. Les achats effectués en vertu du présent ordre seront réalisés irrévocablement par vos soins, au prix fixé à l'issue de l'Offre à Prix Ouvert (sauf en cas de modification de la date de fixation du Prix de l'OPO, en cas de fixation de nouvelles conditions d'offre, ou en cas de modification du Prix Maximum de l'OPO ou du nombre de titres offerts dans le cadre de l'Offre, tels que ces éléments sont indiqués dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers, auxquels cas une période de révocabilité serait ouverte) et dans les conditions décrites dans un communiqué qui sera diffusé par voie de presse.

III. J'ai pris bonne note du fait que ces achats seront réalisés sous réserve des réductions opérées en fonction du volume total des ordres d'achat à l'Offre à Prix Ouvert, dans les conditions exposées dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Il est formellement interdit de déposer plusieurs ordres d'achat prioritaires « A » par personne auprès de tout intermédiaire financier. Un Ordre A ou C ne peut être confié qu'à un seul intermédiaire financier, les Ordres B peuvent être répartis entre plusieurs intermédiaires. Aucun ordre d'achat prioritaire « A » ne peut être déposé en sus d'un mandat d'achat (réservation) si celui-ci n'a pas été préalablement révoqué.

Une personne physique peut déposer un seul ordre A et/ou un ou plusieurs ordres B. Un même donneur d'ordre ne peut émettre d'ordre portant sur un montant équivalent à un nombre d'actions supérieur à 20 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert. L'ordre prioritaire « A » donne droit, pour la présente Offre, à la priorité d'achat « A1 » jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 € et à la priorité d'achat « A2 » pour un montant supérieur à 5 000 € et par multiple entier de 100 €. Je déclare être informé(e) (i) que les Ordres S transmis par les Sociétaires ont vocation à être servis soit intégralement, soit au moins deux fois mieux que les Réservations R1 et (ii) que les Réservations R1 non révoquées ont vocation à être servies, soit intégralement, soit au moins deux fois mieux que les Ordres A1.

Le présent ordre devra être envoyé avant la date limite fixée dans l'Offre.

Le présent ordre d'achat est valable pour la durée de l'Offre à Prix Ouvert à compter de la signature des présentes, étant précisé qu'il sera nul et de nul effet si un communiqué indiquant le prix et les modalités définitives de la cession au public d'actions de la société n'est pas publié.

IV. Je suis averti(e) :

- que le montant de mon ordre peut être servi en totalité, et je déclare en conséquence disposer de la provision nécessaire
- des conditions et modalités financières (taux d'intérêt, agios, ...) en cas de recours de ma part à une facilité de caisse offerte par l'autorisation de découvert dont je dispose ;
- que tout investissement dans des actions comporte des risques, garantie et notamment :
- la valeur d'une action fluctue selon les conditions de marché ;
- le capital investi, les dividendes sont garantis.

(1) Aux fins du présent Contrat, les « Informations confidentielles » incluent, sans que cela soit limitatif, les informations concernant nos ou vos activités (y compris les opérations, processus, produits et technologies), affaires, négociations, transactions, stratégies, clients et fournisseurs, mais excluent les informations qui :

- (a) sont ou deviennent publiques autrement qu'en raison d'une violation d'une obligation du présent Contrat ;
 - (b) sont légalement en notre possession avant de recevoir lesdites informations de votre part ;
 - (c) sont légalement en notre possession avant de recevoir lesdites informations de notre part
- Ou
- (d) sont reçues par nous ou vous sans obligation de confidentialité.

(2) Nous et vous nous engageons à ne pas :

- (a) divulguer à une quelconque personne des Informations confidentielles à l'exception de ce qui est autorisé par la présente Clause.
- (b) utiliser des Informations confidentielles à toute autre fin que l'exercice de droits et remplir toute obligation en vertu de ou en rapport avec le présent Contrat.

(3) Nous et vous pouvons divulguer des Informations confidentielles :

- (a) auxdits employés, dirigeants, représentants, conseillers ou partenaires commerciaux travaillant avec nous et ayant besoin de connaître lesdites Informations confidentielles afin d'exercer des droits ou de remplir des obligations en vertu de ou en rapport avec le présent Contrat, sous réserve que nous et vous s'assurions que lesdits employés, dirigeants, représentants ou conseillers sont liés par des accords de confidentialité conformément à la présente Clause 31 ;
- (b) si cela est requis par la loi, les Réglementations en vigueur impératives, une agence d'évaluation du crédit, un tribunal compétent ou une autorité gouvernementale ou de régulation ; et
- (c) tel que cela est permis par les différentes clauses ainsi que par la Charte de confidentialité

Informatique et Libertés : les informations personnelles recueillies à l'occasion de la relation bancaire sont nécessaires à l'ouverture, la tenue et le fonctionnement de ce produit. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous. Elles seront principalement utilisées pour la connaissance du client, la gestion de la relation bancaire et financière, l'octroi de crédits, la gestion des produits et services, le recouvrement, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, nous sommes parfois tenus de communiquer des informations à des autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées.